

**Lettre ouverte à Madame Johanna Rolland,
Maire de Nantes,
Présidente de Nantes Métropole,
Présidente du pôle métropolitain Nantes-Saint Nazaire,
Présidente du conseil de surveillance du CHU de Nantes**

Madame,

Lors de votre élection au conseil de surveillance le 23 juin 2014, vous avez indiqué « je compte m'impliquer pleinement dans le développement de notre CHU et du service public de santé qu'il représente ». C'est pour cette raison que nous vous interpellons.

Vous l'ignorez sans doute, mais le personnel du CHU est confronté :

- A de violentes dégradations des conditions de travail
- A un non respect récurrent du décret sur le temps de travail.
- A un risque juridique majeur concernant sa responsabilité professionnelle.

En effet le personnel nous alerte sur les erreurs qu'il est amené à faire, erreurs contestées par la direction, car le personnel ne fait pas de FEI (fiche d'évènement indésirable). En effet : il n'a pas le temps et il refuse de se faire hara-kiri..

Le personnel soignant exerçant au quotidien auprès des patients, estime dans son immense majorité, que les patients sont en danger.

La visite de certification de début mars, si elle n'était pas orientée, le démontrerait.

Plus de 20 % des hospitaliers du CHU de Nantes amenés à travailler le dimanche effectuent plus de 26 dimanches par an.

Dans le cadre du projet Ile de Nantes (suppression officielle de près de 349 lits et de 500 ETP, exigée par la Ministre Bachelot et relayée par la Ministre Touraine) la direction du CHU de Nantes met en place des astreintes que nous estimons illégales et dangereuses.

La réponse provocatrice de la direction : 2 ou 3 « dimanches par an, dimanches programmés, ce n'est pas beaucoup ! » est une **première provocation**.

Dans le cadre d'une grève, une délégation de personnel a demandé à être reçue par le conseil de surveillance le lundi 26 janvier.

Vous n'étiez pas une nouvelle fois présente au conseil de surveillance. En votre nouvelle absence, le vice-président a demandé l'autorisation au Directeur du CHU, qui n'a qu'un avis consultatif au Conseil de surveillance. En grand démocrate, exécuteur zélé de la politique d'austérité, il l'a refusée.

C'est une **deuxième provocation**.

Madame, afin de vous faire part des revendications, de vous décrire les risques vécus au quotidien par les patients, nous vous demandons à être reçus, accompagnés d'une délégation de personnel, très rapidement.